

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 508-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 77-2004 CONCERNANT LA CRÉATION DES ZONES H01-184 ET H01-185 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-174 ET LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H01-174 DE LA VILLE DE NICOLET ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DE LA VILLE DE NICOLET INTÉRESSÉS PAR CE RÈGLEMENT, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 29-01-2025 le *Premier projet de Règlement numéro 508-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création des zones H01-184 et H01-185 à même une partie de la zone H01-174 et la modification de la grille des spécifications de la zone H01-174 de la Ville de Nicolet.*

Le 10 février 2025, à 18 h 30, se tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement mentionné au paragraphe précédent, et ce, dans la salle du conseil située au 180, rue de Monseigneur-Panet, à Nicolet.

Au cours de cette assemblée, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur application et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 508-2025**

**Objet**

Le *Premier projet de Règlement numéro 508-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création des zones H01-184 et H01-185 à même une partie de la zone H01-174 et la modification de la grille des spécifications de la zone H01-174 de la Ville de Nicolet* a pour objet de découper la zone H01-174 afin, entre autres, d'y créer des zones plus adaptées au développement.

**Zones touchées**

Le *Premier projet de Règlement numéro 508-2025* affecte la H01-174, tel que représenté à la carte suivante:





## Avis public

### Approbation référendaire

Le *Premier projet de Règlement numéro 508-2025* est sujet aux dispositions de la loi susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À NICOLET, ce 30 janvier 2025.

M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière